



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. AKAYA Luani	Adjoint administratif	01/10/2025
2. CESARD Sabine	Adjoint administratif	01/10/2025
3. DERVILME Marie	Adjoint administratif	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. CHOLIN Fabienne	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
2. JUSTON Marlise	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
3. LE BOULC'H Sebastien	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
4. LEBAS Aurélie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	30/12/2025
5. LOMBART Martine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
6. MEHDI Souad	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
7. MOREAU Tiphaine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025

Brou-sur-Chantereine • Champs-sur-Marne • Chelles • Courtry • Croissy-Beaubourg • Émerainville
Lognes • Noisiel • Pontault-Combault • Roissy-en-Brie • Torcy • Vaires-sur-Marne



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

AR R E T E

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. LELONG David	Rédacteur	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent		Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1.	LIENARD Guillaume	Attaché territorial	01/10/2025
2.	PAPIER Cendrine	Attaché territorial	01/11/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ**PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ATTACHÉ HORS CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché hors classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. BOUCHAUD Franck	Attaché principal	08/12/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. ALFRED Jannet	Adjoint technique	01/10/2025
2. DE CASTRO Olivier	Adjoint technique	01/10/2025
3. GOGO Jimmy	Adjoint technique	01/10/2025
4. MIL Giovanni	Adjoint technique	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. ALLOUX Brigitte	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
2. BERTRAND Mikaël	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
3. BOUGET Emmanuelle	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
4. GOMES ALVES Ana-Maria	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
5. KOUDMAR Mokhtar	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
6. LABBEY Jerome	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
7. LEGENDRE Cedric	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
8. MESSAOUR Semina	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
9. PAVOT Thomas	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
10. PERRIN Hervé	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
11. SOW Oumatou	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
12. TRAORE Didier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
13. WOITIEE Valérie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy, le 22 septembre 2025
Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Brou-sur-Chantereine • Champs-sur-Marne • Chelles • Courtry • Croissy-Beaubourg • Emerainville
Lognes • Noisiel • Pontault-Combault • Roissy-en-Brie • Torcy • Vaires-sur-Marne



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ
PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE
PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. CHINI Christophe	Agent de maîtrise	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ
PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'INGÉNIEUR
HORS CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur hors classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. SEINGRY MACQUART Florence	Ingénieur en chef	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF HORS CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur en chef hors classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. BRIOIST Jean-Christophe	Ingénieur en chef	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 22 septembre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. VERNAY Max	Adjoint du patrimoine	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 3 octobre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE
PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. BERNARD David	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	01/10/2025
2. DUARTE Gracia	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	01/10/2025
3. GENTIL Caroline	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	01/10/2025
4. PAGES FELIX Valérie	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	01/10/2025
5. TRUCCHI Matthias	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 3 octobre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. CHRETIENNE Régis	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
2. HAUTREUX Christian		01/10/2025
3. MOREAU Séverine		01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 3 octobre 2025



5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

ARRÊTÉ

PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ANIMATEUR
PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination :
1. GARY Mara	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- publié ou affiché au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Torcy,

Signé électroniquement par
Guillaume LE LAY-FELZINE
Le Président

Le 3 octobre 2025